



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC DÉVOILE SON PROJET DE CHARTE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DES PREMIÈRES NATIONS

Kahnawake, le 7 mars 2025 – Femmes Autochtones du Québec (FAQ) est fière d'annoncer le lancement d'un projet ambitieux et transformateur visant à reconnaître et promouvoir les droits individuels et collectifs des femmes et des filles autochtones : la création et la mise en œuvre d'une Charte d'égalité entre les femmes et les hommes des Premières Nations.

La Charte d'égalité entre les femmes et les hommes des Premières Nations s'adresse aux femmes, filles, hommes et garçons des Premières Nations, en engageant une large gamme d'instances et de milieux pour assurer sa mise en œuvre durable et effective. Elle vise à garantir l'égalité des droits, des opportunités et d'accès aux services publics des femmes et des filles des Premières Nations, tout en valorisant et en respectant les cultures, les langues et les savoirs qui leur sont propres.

L'objectif de la Charte est de promouvoir et protéger les droits individuels et collectifs des femmes et des filles des Premières Nations; créer des environnements sécuritaires; renforcer leur leadership, leur gouvernance et leur autonomie; favoriser une collaboration équitable et horizontale; développer des solutions justes et adaptées; et éliminer les barrières systémiques. La Charte comprend neuf articles, chacun visant à garantir l'égalité des droits et des opportunités pour les femmes et les filles des Premières Nations.

L'objectif ultime du projet est de trouver des solutions pour mettre en œuvre la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones* (DNUDPA) ainsi que la Recommandation générale no 39 sur les droits des femmes et des filles autochtones du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), aux niveaux national, provincial et communautaire. La Recommandation générale 39, entièrement rédigée par des femmes et des filles autochtones, est particulièrement significative, car elle est complémentaire à la DNUDPA et est dédiée exclusivement aux droits des femmes et des filles autochtones.

« Cette Charte représente une avancée historique pour les droits des femmes et des filles des Premières Nations. Elle est le fruit des discussions tenues au cours des dernières années, pendant les tournées des nations et lors du Grand Sommet de mai 2024. Ce sont des années de résilience, de collaboration et de courage émanant des femmes qui ont permis de penser et de créer un tel outil de défense de nos droits », déclare Marjolaine Étienne, présidente de Femmes Autochtones du Québec.

Pour renforcer cet engagement, FAQ organisera un symposium intitulé « Tissons des histoires de changement pour les droits individuels et collectifs des femmes et des jeunes filles autochtones », qui se tiendra les 20 et 21 mars 2025, à l'hôtel Hilton, à Québec. Le symposium marquera la présentation de la première mouture de la Charte d'égalité entre les femmes et les hommes des Premières Nations.

Ce symposium réunira des femmes autochtones, des expert-e-s sur les droits autochtones, des représentant-e-s d'organisations et des personnes issues du milieu communautaire. Ensemble, ils et elles échangeront sur les enjeux actuels et les opportunités liés à la reconnaissance et à la mise en œuvre des droits individuels et collectifs des femmes et des jeunes filles autochtones, inscrits dans la DNUDPA et la Recommandation générale no 39, dont la Charte d'égalité est maintenant la garante.

À propos de FAQ

Femmes Autochtones du Québec est une organisation à but non lucratif qui représente, depuis 50 ans, les femmes des Premières Nations du Québec ainsi que les femmes autochtones qui vivent en milieu urbain.

-30-

Source :

Femmes Autochtones du Québec \ <https://faq-qnw.org/>

Contact pour information et demandes d'entrevue :

Émilie Deschênes
Responsable des relations médias
(873) 662-8558
e.deschenes@seize03.ca